

inclus dans la valeur. La valeur d'une matière est essentiellement le montant total qu'il en coûte au producteur pour acheter la matière et pour l'amener à l'installation de production.

Dans certains cas, la valeur sera calculée ou rajustée conformément au Code de la valeur en douane.

#### **LA FAÇON DE CALCULER LA TVR PEUT-ELLE ÊTRE MODIFIÉE?**

Si l'on choisit la valeur transactionnelle et que l'on est informé par les autorités douanières que la valeur transactionnelle du produit (ou la valeur d'une matière utilisée dans la production du produit) ne sera pas acceptée ou sera rajustée, le producteur ou l'exportateur peut alors choisir d'utiliser la méthode du coût net.

Toutefois, si la méthode du coût net est choisie au départ, un producteur ou exportateur ne peut pas, plus tard, utiliser la méthode de la valeur transactionnelle lorsque le résultat du calcul du coût net se révèle défavorable.

#### **RÈGLE COMPLÉMENTAIRE**

##### **CUMUL**

Un produit peut être fabriqué partiellement dans un pays de l'ALENA, puis complété ailleurs. Pour savoir si un produit répond à un changement de classification tarifaire ou à un critère de teneur en valeur régionale, on peut considérer la production effectuée dans les deux pays comme si elle avait eu lieu dans un seul.